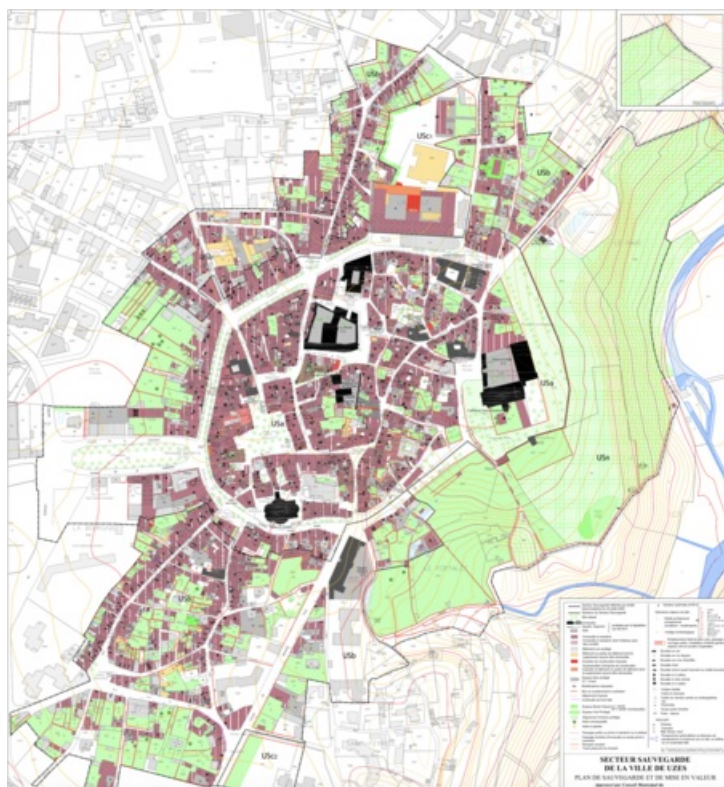


Cartographie

Grâce à la loi Malraux de 1962, Uzès est depuis 1965 une ville bénéficiant d'un secteur historique sauvegardé exceptionnel. Elle est ainsi devenue le premier secteur sauvegardé de la région.



Le Plan de sauvegarde de mise en valeur d'Uzès (PSMV) approuvé en 1978

La carte du site patrimonial remarquable d'Uzès

[> Consulter la cartographie en ligne d'Uzès, Site Patrimonial Remarquable d'Uzès](#)

Approuvé en 1978, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur a délimité un périmètre de protection et de valorisation de 11 hectares (intérieur des boulevards).

Une procédure d'extension et de révision du secteur sauvegardé amène aujourd'hui la Ville d'Uzès à posséder un site patrimoine remarquable couvrant un périmètre total de 47,22 hectares, incluant les bourgades, les rues Sigalon et du Collège.

Parallèlement est actuellement rédigé un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur réactualisé, qui fixe les règles de protection et de mise en valeur sur l'ensemble de ce secteur sauvegardé étendu pour les années futures.



www.siiig.fr/fr. Téléchargez le didacticiel pour vous repérer sur le cadastre d'Uzès en ligne.

Comment consulter le cadastre d'Uzès en ligne ?

Consulter la cartographie en ligne d'Uzès, et le cadastre du site remarquable patrimonial d'Uzès (précédemment nommé secteur sauvegardé) : www.siiig.fr

- › Cliquez sur consultation en ligne > accès public
NB : Attendre quelques secondes, avant que la cartographie s'affiche.
- › Télécharger le didacticiel et suivre pas à pas la démarche pour trouver votre résultat.

CONTACT



DÉMARCHES
URBANISME

Service urbanisme

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ urbanisme@uzes.fr

📄 VOIR LA FICHE



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRE:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)